



Une réforme de l'assurance chômage qui va renforcer la précarité d'une partie de la jeunesse

Alors que le premier novembre une partie de la réforme de l'assurance chômage a été mise en place, le Conseil d'orientation des politiques des jeunes s'inquiète de ces effets sur les 16-30 ans.

La réforme vise en effet à reculer la période de travail de 4 à 6 mois sur 24 mois pour bénéficier d'allocation chômage. L'étude d'impact de l'UNEDIC montre que **32 %** des moins de 25 ans seront impactés par la mesure.

En 2009, le passage de 6 à 4 mois a permis à des nombreux demandeurs d'emploi, dont une grande partie de jeunes qui souffrent des difficultés d'insertion professionnelle, de bénéficier d'une indemnisation chômage. L'UNEDIC, dans son analyse de l'impact de la réforme de l'assurance chômage, indique que 50 % des allocataires seront impactés par le changement de règles dont une grande partie est constituée des jeunes entre 18-25 ans.

Le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse rappelle que même si l'on peut constater une légère diminution du taux de chômage des jeunes (20,8 %), les 18-30 ans, notamment les moins diplômés, connaissent des difficultés d'insertion professionnelle toujours importantes. Plus des deux tiers des jeunes sortis du système éducatif ont travaillé en emploi à durée déterminée (CDD, intérim, contrats courts...) pour leur premier poste. C'est le cas d'environ huit jeunes sur dix qui n'ont au mieux que le baccalauréat, un CAP-BEP, voire aucun diplôme. Trois ans après la fin de leurs études, 39 % de ceux qui travaillent ont un emploi à durée déterminée, mais les non-diplômés sont près de deux fois plus que la moyenne dans ce cas (65 %). Un tiers seulement des non-diplômés a décroché un CDI, contre 82 % des bac + 5.

Un marché du travail à vitesses multiples se constitue dès les premières années d'emploi des jeunes adultes, entre ceux qui demeurent dans l'emploi précaire et les autres (contrat à durée indéterminée et fonction publique).

Exclure une partie des jeunes qui auront pu travailler 4 mois mais pas jusqu'à 6 mois, du système d'assurance chômage va renforcer la précarité, alors même qu'aujourd'hui 20 % des jeunes vivent sous le seuil de pauvreté et qu'ils n'ont pas accès avant 25 ans au revenu de solidarité active.

La jeunesse étant une population particulièrement touchée par les questions de précarité dans l'emploi, une application spécifique de l'assurance chômage serait pertinente.

Le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse regrette cette réforme qui s'est faite sans concertation avec les jeunes, premiers concernés par ces choix budgétaires, au moment où ils attendent des signes de confiance de la part du Gouvernement.

Adopté, le 22 novembre 2019, par les membres du COJ (hors membres du collège de l'Etat)